

EURE ANIMATION N°2



GUIDE de L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



LA
PASSERELLE

BIENVENUE
à
PÉRI-VILLE





Sommaire

Préfaces	P. 6
Le temps périscolaire, le temps d'un projet	P. 8
Les rythmes de vie et les besoins de l'enfant	P. 9
Les conditions d'ouverture	P. 10
L'accueil du matin	P. 12
<ul style="list-style-type: none">• Les locaux• Le matériel• Les activités• Le petit déjeuner	
La pause méridienne	P. 15
<ul style="list-style-type: none">• Le repas• Les activités	
L'accueil du soir	P. 19
<ul style="list-style-type: none">• Les espaces• Le goûter• Les activités• Les leçons• Les relations avec les parents	
Démarche pour la création d'un accueil périscolaire	P. 25
Adresses utiles	P. 26



Préface

Afin de répondre à la demande des familles, attirer de nouveaux habitants, favoriser l'épanouissement des enfants, l'accueil périscolaire est devenu un véritable enjeu du développement local, et son organisation se situe au carrefour d'enjeux multiples.

Les familles font état de leurs préoccupations sociales, économiques, éducatives afin de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien être de l'enfant. Les parents sont jeunes, travaillent l'un et l'autre souvent assez loin de leur domicile et n'ont pas forcément de famille à proximité directe. En renforçant le lien social et en améliorant la qualité de la vie, la collectivité contribue à l'attractivité de son territoire et à son développement, quand ce n'est pas parfois la survie du village. Le temps de l'enfant est enfin de plus en plus pris en considération depuis que se creuse le décalage avec le temps des parents ; cela se traduit par la multiplication des structures d'accueil périscolaire le matin, le midi et le soir.

Le temps périscolaire n'est pas qu'une question économique liée à la satisfaction des adultes, mais son aménagement contribue à l'accès à la citoyenneté des enfants, car c'est un temps éducatif à part entière qui peut améliorer leur vie.

Ce guide est un accompagnement des décideurs locaux qui, à partir d'une analyse des besoins et d'un diagnostic local, développent un véritable projet éducatif. Créé en lien avec la CAF, c'est un outil mis à disposition par les services de l'Etat, nouvellement réorganisés pour votre service.

Fabienne BUCCIO

Préfète de l'Eure



Préface

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est un sujet préoccupant pour la plupart des familles. Il est donc indispensable de proposer aux parents, à côté du temps scolaire et du temps familial, des solutions d'accueil de proximité et de qualité favorisant la construction et l'épanouissement de leurs enfants.

L'accueil périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et de proposer des activités de loisirs éducatifs encadrés par un personnel qualifié. S'il constitue un service important rendu aux familles, il a aussi une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.

Parce qu'elle a pour mission d'accompagner les projets des décideurs locaux visant à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et, qu'à ce titre elle finance l'accueil périscolaire, le Caf de l'Eure s'est associée à l'initiative des services de l'Etat et a contribué à la création de ce guide pratique à destination des porteurs de projet du département de l'Eure.

Michel TANCHOUX
Président du conseil d'administration
de la CAF de l'Eure

Le temps péri scolaire, le temps d'un projet

Le temps de l'enfant est rythmé par le temps scolaire et le temps familial, bien identifiés en terme de fonctions, de missions et d'acteurs. Un autre s'est progressivement glissé entre ces deux espaces, temps qualifié de périscolaire et d'extrascolaire selon les périodes concernées. Ce temps périscolaire réunit une importante diversité d'acteurs et fait l'objet d'une attention accrue des politiques sociales et éducatives. Qu'il s'agisse d'accueil, de parentalité, de lien social, d'aide aux devoirs, de réussite éducative, de santé ou d'accès à la culture, au sport, aux loisirs, chacun de ces points présente autant d'opportunités pour tous les éducateurs de se rencontrer et d'agir. Or ce temps donne une impression de confusion où chacun tente de répondre au mieux à sa mission et à ses devoirs sans toujours prendre le temps ou l'initiative de composer avec l'autre.

Il est aussi difficile pour le parent d'identifier l'offre existante et de l'utiliser en cohérence avec les aspirations et les contraintes scolaires, familiales et professionnelles. Ce temps doit devenir une priorité et passer d'une offre de services cloisonnée et morcelée à l'émergence d'un projet de territoire, social et éducatif. Une dynamique de l'ensemble des acteurs du périscolaire est nécessaire tant pour en définir les besoins que pour mettre en synergie et en cohérence l'action des uns et des autres.

L'accueil de loisirs, entre la famille et l'école, est en relation privilégiée avec les enseignants et les parents. Cette situation en fait un interlocuteur stratégique ayant une bonne connaissance du territoire, de ses réseaux, de ses acteurs et de ses réalités. Il peut, dans un contexte politique volontaire, passer du statut d'un service de garde d'enfants à celui d'un véritable levier de développement de son territoire qu'il soit quartier, commune ou intercommunalité.



Les rythmes de vie et les besoins de l'enfant



L'organisation d'un accueil périscolaire doit pouvoir prendre en compte la connaissance de l'enfant et tenir compte des aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, sociaux et culturels.

Il ne faut pas oublier que l'enfant n'est pas un adulte en miniature et possède des droits, notamment tenant au respect de la personne, mentionnés dans la convention internationale des droits de l'enfants.

Les besoins fondamentaux de l'enfant sont d'ordre :



Physiologique :

- l'enfant doit pouvoir prendre des repas équilibrés, variés, en quantité suffisante qui suivent un rythme régulier;
- le sommeil et le repos doivent lui permettre de récupérer;
- la détente, le rêve, le calme contribuent à son épanouissement.

Affectif :

- l'enfant doit être reconnu, entendu, protégé et se sentir en sécurité par des repères. En le responsabilisant avec bienveillance, l'adulte doit l'aider à grandir.

Intellectuel :

- l'enfant doit pouvoir copier, recopier, réfléchir mais aussi explorer, découvrir, afin de pouvoir créer et se découvrir des capacités;
- pratiquer seul ou avec d'autres, le jeu est un des outils de sa construction.

Les conditions d'ouverture

Pour les accueils périscolaires du matin et du soir, les organisateurs ont le choix entre opter pour l'organisation d'activités éducatives et se déclarer comme **accueil de loisirs**, ou organiser une **simple garderie** sans plus-value éducative et ne pas se déclarer. En l'absence de déclaration, ils ne peuvent bénéficier des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole ou du Rectorat et ne sont pas éligibles aux contrats enfance jeunesse.

Les **études surveillées** qui se déroulent après le temps scolaire ne peuvent faire l'objet d'un enregistrement par l'administration.

La **déclaration** d'un accueil périscolaire s'effectue comme pour les accueils de loisirs à partir de 7 enfants. Le nombre de mineurs accueillis dans un même accueil périscolaire ne peut excéder 300.

● Les fonctions de **direction** peuvent être exercées :

- ❖ par les titulaires ou stagiaires au BAFD , ou d'un des diplômes admis en équivalence sous réserve de justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les cinq ans qui précèdent la demande.
- ❖ par les agents de la fonction publique exerçant dans le cadre de leur mission : animateur territorial, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)....

Dans les accueils périscolaires de moins de 50 enfants, le directeur peut être titulaire du BAFA ou diplôme admis en équivalence, âgé d'au moins 21 ans et ayant dirigé un centre de vacances et de loisirs pendant 28 jours dans les cinq ans qui précèdent le 31 août 2005.

Dans les accueils de loisirs organisés pour plus de 80 mineurs plus de 80 jours, le BAFD ne suffit pas et les fonctions de direction doivent être assurées par des personnes titulaires d'un diplôme professionnel (BEATEP, BPJEPS, BEES, DEFA...).

● Les fonctions **d'animation** peuvent être exercées par :

- ❖ des titulaires du BAFA ou diplômes admis en équivalence
- ❖ des agents de la fonction publique territoriale dans le cadre de leur mission : animateur, adjoint d'animation, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), ETAPS....



Au moins 50% des animateurs doivent être titulaires du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 modifié par l'arrêté du 28 octobre 2008 article 2. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants à partir de l'âge de 6 ans.

En milieu rural, il est possible de mettre en œuvre un **accueil périscolaire multi-sites**. Le directeur doit pouvoir se consacrer exclusivement à ses fonctions de coordination et de suivi des différents sites, en y assurant notamment une présence régulière ; il ne doit pas être comptabilisé dans l'effectif d'animation. Il doit être constamment joignable et disponible en cas de sollicitations de la part d'une équipe d'animation de l'un des sites.

Le nombre d'enfants par site doit être inférieur à 50 et le nombre total pour l'ensemble des sites ne doit pas excéder 300 mineurs.

Chaque site est placé sous la responsabilité d'un animateur désigné par le directeur. Les taux d'encadrement doivent être respectés sur chacun des sites, et non considérés globalement.

Le personnel d'encadrement de l'accueil périscolaire est composite : animateurs permanents, ATSEM, encadrants contractuels et vacataires, enseignants, personnels techniques, ... Aux divers métiers correspondent des pratiques différentes mais tous doivent apprendre à travailler ensemble.

La pause méridienne est encore souvent encadrée par du personnel municipal qu'il faut former pour un accueil périscolaire de qualité.





L'accueil du matin

L'accueil du matin se caractérise par des arrivées échelonnées et un nombre d'enfants qui augmente plus on se rapproche du moment de la rentrée à l'école.



LES LOCAUX

La surface doit être calculée de manière à pouvoir ménager 3m² par personne, voire 4m² par enfant âgé de moins de 6 ans. L'espace, aménagé de manière attrayante, sécurisante et réconfortante, doit répondre à une réelle fonction pédagogique. L'accueil est conçu de manière à déposer vêtements, chaussures au besoin et cartables, sans encombrer les circulations et les issues.

L'aménagement réserve différents espaces :

- un espace repos avec banquettes, coussins, matelas facilement lavables
- un espace activités : jeux, graphisme, ...
- un espace travail
- un espace petit déjeuner
- un espace extérieur clos
- l'accès à des sanitaires adaptés.

L'accueil périscolaire est ouvert à une tranche d'âge assez large, aussi convient-il de prévoir des espaces et un mobilier adaptés à chacun.

D'une manière générale, il est préconisé d'aménager l'espace de façon à favoriser le calme, l'activité individuelle, voire le repos. L'encadrement doit avoir accès à un téléphone fixe et disposer d'une pharmacie et d'un lit de secours.



LE MATÉRIEL

Une diversité de matériel mis à disposition des enfants doit répondre à leurs besoins, selon leur âge et le moment de l'année.

Un petit matériel pédagogique (papiers, crayons de couleurs, feutres, ciseaux, gommettes, perles, ...) doit permettre de favoriser l'expression et le jeu soit en autonomie soit sur des temps d'animation.

Il convient de mettre à disposition des jeux et jouets en bon état, complets, et de responsabiliser les joueurs dans leur utilisation et leur rangement.

L'accès au livre doit pouvoir être favorisé que ce soit en autonomie ou autour d'une activité mise en place par un animateur. Il faut prévoir des livres variés (albums, bandes dessinées, journaux, contes, documentaires, comptines, énigmes, ...) adaptés, renouvelés et en bon état.



À Evreux, la médiathèque assure tous les 15 jours le renouvellement des bacs de livres mis à disposition dans chaque accueil de loisirs de la ville.





LE PETIT DÉJEUNER

Nombre d'enfants ne prennent pas de petit déjeuner chez eux, d'autres ne l'ont pas pris dans des conditions satisfaisantes.

Un petit déjeuner peut être proposé, à condition qu'il soit équilibré et que les enfants qui l'ont déjà pris chez eux n'en profitent pas pour faire un second repas. Alors que l'obésité infantile devient un problème de santé publique, le choix du petit déjeuner doit être débattu avec l'ensemble des personnes concernées, notamment les parents, en tenant compte des pratiques au sein de l'école.

L'alimentation est un thème qui peut être abordé dans un projet d'animation et les enfants peuvent participer au service.

Une éducation sur l'hygiène bucco-dentaire peut être envisagée en complément.

Exemple de petit-déjeuner :

Produit laitiers : yaourt, petits suisses, lait (avec ou sans cacao), ...

Produits céréaliers : pains avec un peu de beurre ou de confiture, céréales peu sucrées, biscottes, ...

Fruits : fruits frais, compote, jus de fruits 100% pur jus, ...



La pause méridienne

Le temps de pause de la mi-journée est souvent difficile à gérer, compte-tenu notamment des locaux, de l'organisation générale et de la multiplicité des intervenants.

Il n'est pas rare que les enseignants se plaignent de la difficulté à reprendre les cours dans le calme en début d'après-midi.

LE REPAS

La présence d'adultes accompagnateurs sur le temps du repas est obligatoire ; leur nombre doit être suffisant pour permettre d'être attentif à chaque enfant. Il convient de vérifier la qualité des salles de restauration afin que le repas se déroule dans le calme.

Afin de distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, des objectifs peuvent être fixés : éveiller l'enfant au goût, l'informer sur l'équilibre nutritionnel, l'associer et le responsabiliser sur l'organisation de son repas, respecter les règles d'hygiène,...

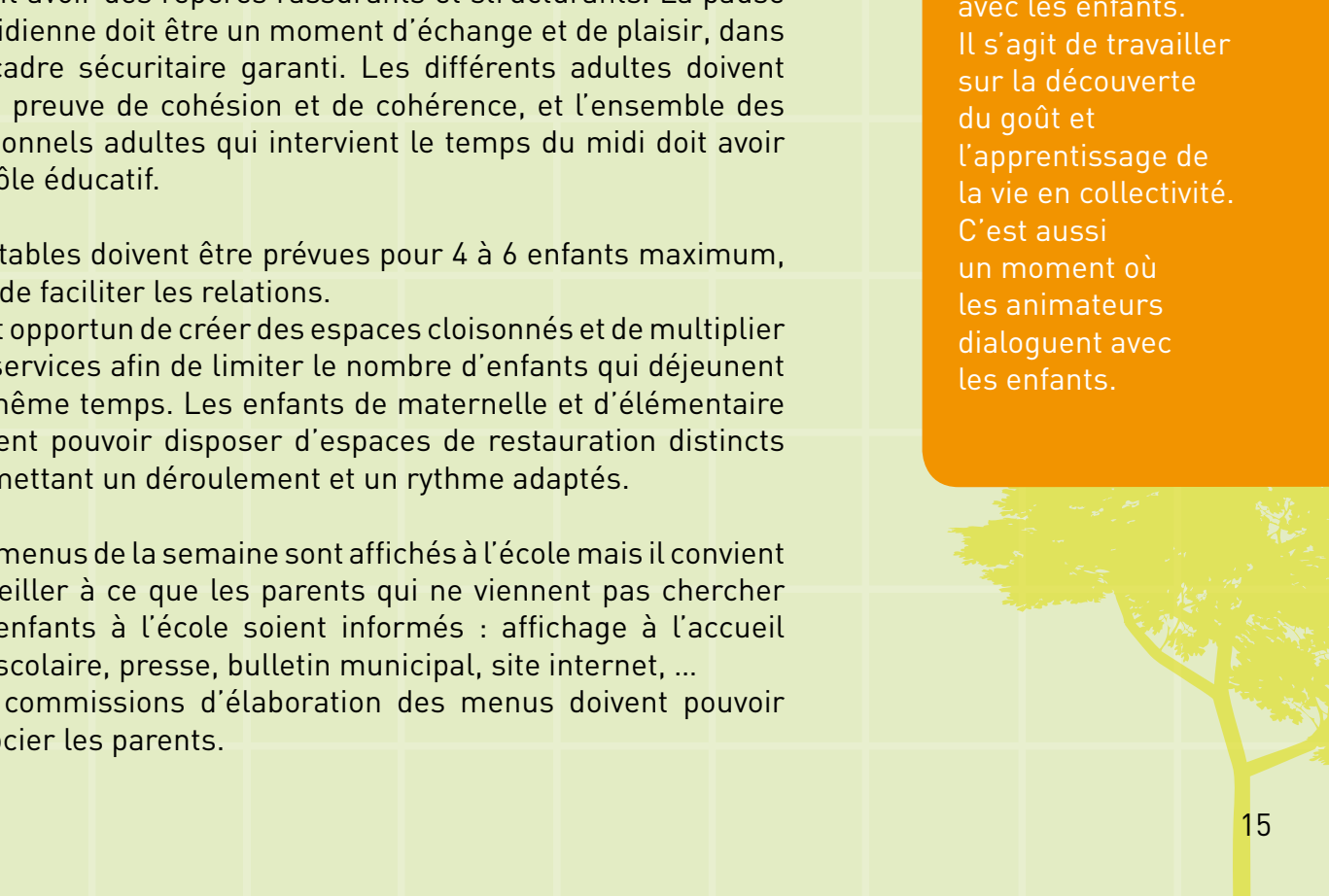
Pour garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective, les rythmes et besoins doivent pouvoir être respectés. Il doit avoir des repères rassurants et structurants. La pause méridienne doit être un moment d'échange et de plaisir, dans un cadre sécuritaire garanti. Les différents adultes doivent faire preuve de cohésion et de cohérence, et l'ensemble des personnels adultes qui intervient le temps du midi doit avoir un rôle éducatif.

Les tables doivent être prévues pour 4 à 6 enfants maximum, afin de faciliter les relations.

Il est opportun de créer des espaces cloisonnés et de multiplier les services afin de limiter le nombre d'enfants qui déjeunent en même temps. Les enfants de maternelle et d'élémentaire doivent pouvoir disposer d'espaces de restauration distincts permettant un déroulement et un rythme adaptés.

Les menus de la semaine sont affichés à l'école mais il convient de veiller à ce que les parents qui ne viennent pas chercher les enfants à l'école soient informés : affichage à l'accueil périscolaire, presse, bulletin municipal, site internet, ...

Les commissions d'élaboration des menus doivent pouvoir associer les parents.



Pour que le repas soit un temps d'animation à part entière, les animateurs à Fontaine Bellanger déjeunent avec les enfants. Il s'agit de travailler sur la découverte du goût et l'apprentissage de la vie en collectivité. C'est aussi un moment où les animateurs dialoguent avec les enfants.



Acoustique des cantines scolaires

Le bruit à la cantine et ses effets

Il n'est pas rare de rencontrer, dans les cantines scolaires, une situation d'inconfort liée à une mauvaise qualité acoustique. Ainsi les niveaux de bruits enregistrés peuvent atteindre 85 décibels en moyenne à plus de 100 décibels, soit l'équivalent d'une menuiserie industrielle ou d'une imprimerie. Pourtant, plus d'un enfant sur deux mange à la cantine et passe près d'une heure quotidienne dans ces locaux de restauration.

Les effets du bruit ne se limitent pas au système auditif. Dans une ambiance bruyante, les enfants ont tendance à ne pas finir leur repas pour fuir cette gêne. En outre, une étude a permis de mesurer l'incidence du facteur « cantine » dans le résultat scolaire. Des retards dans l'apprentissage de la lecture, des fautes d'inattention plus fréquentes sont parfois constatés chez les enfants qui déjeunent à l'école.

L'origine du problème

Dans un local fermé et en présence d'obstacle, une onde sonore, est pour partie réfléchi, absorbée et transmise. Pour des raisons d'hygiène, les cantines scolaires sont souvent conçues avec des matériaux intérieurs (sols, murs, plafonds) lisses, durs et résistants, alors que les matériaux acoustiquement satisfaisants sont mous, fibreux ou perforés. De ce fait, la partie réfléchi de l'onde revient vers les oreilles et s'ajoute aux bruits d'origine, créant ainsi une amplification sonore qui peut aller jusqu'à l'intolérance.





L'ambiance sonore dans une cantine dépend du temps de réverbération. C'est le temps nécessaire à un bruit pour diminuer de 60 décibels après son émission. Plus ce temps est long, plus un effet d'écho se distingue, et plus la salle s'avère bruyante.

Le temps de réverbération doit être compris entre 0,4 et 0,8 seconde pour les salles de restauration inférieures à 250m³, et inférieur à 1, 2 seconde pour les salles supérieures à 250m³.

Les causes de bruits excessifs dans les cantines :

Trois principaux paramètres déterminants de l'ambiance sonore sont à distinguer :

- les enfants eux-mêmes, leurs comportements et leurs agitations
- le mobilier et la vaisselle
- les caractéristiques acoustiques du local.

Quelles solutions ?

Quelques aménagements simples peuvent permettre d'améliorer l'ambiance acoustique sans avoir recours à des travaux onéreux :

- agir sur la densité d'occupation : une densité de l'ordre de 2m² par personne est optimale
- agir sur la disposition : des tables rondes disposées en îlots, séparées de préférence par des écrans, favorisent une communication autour de la table et non entre les tables. Un cloisonnement est très souhaitable pour les réfectoires de plus de 50 enfants
- agir sur le mobilier : des chaises équipées de tampons de caoutchouc, changés régulièrement, éviteront le contact avec le carrelage
- opter pour des repas en mode self-service, aucune attente entre les plats n'étant nécessaire
- développer la surveillance des élèves afin qu'elle soit en nombre et quantité suffisante. En moyenne, ils s'observent à peine 1 surveillant pour 39 enfants en primaire et un surveillant pour 20 enfants en maternelle.





LES ACTIVITÉS

Le temps d'animation ne doit pas se résumer à une gestion de l'attente avant de passer à table ou de reprendre la classe.

Un personnel formé doit pouvoir proposer des activités variées et adaptées aux besoins des enfants : activités calmes en groupe, ou isolement pour ceux qui ont besoin de rompre avec la collectivité.

Les locaux extérieurs

Avant et après le repas, les enfants doivent pouvoir disposer des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, bacs à sable, toboggans, cabanes, installations sportives (but de football, panier de basket, ...) avec du matériel sportif ou des jeux de cour.

Les locaux intérieurs

Il ne faut pas négliger le besoin de repos et prévoir un espace calme afin que l'enfant puisse se relaxer, voire faire la sieste dans de bonnes conditions avec une literie adaptée, y compris pour les enfants âgés de plus de 4 ans.

La salle d'accueil périscolaire, souvent celle réservée à l'accueil du soir et du matin, dispose de ses propres jeux et jouets. Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle d'arts plastiques, ...

Le temps des transports

Lorsqu'ils sont nécessaires, ils prennent souvent sur le temps d'animation.

Ils doivent être correctement encadrés et les animateurs ont à réguler les comportements. Quelques techniques simples d'animation (chansons, comptines, devinettes, ...) permettent d'animer ces moments de façon pédagogique, des petits jeux d'attente doivent aussi pouvoir faire patienter l'arrivée des transports.

A Pont-Audemer.

Il y a toujours au moins une activité proposée à l'intérieur et une autre à l'extérieur. Sous forme d'atelier le programme change au retour de chaque vacance.



L'accueil du soir

L'accueil périscolaire du soir peut être organisé pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants de manière souple sans trop perturber les activités en cours.

En règle générale, les activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir : c'est la fin de la journée et les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. L'accueil diffère néanmoins selon qu'on y intègre l'aide aux leçons et l'accompagnement scolaire ou qu'on se limite aux temps d'animation.

LES ESPACES

Souvent assuré dans les mêmes locaux que le matin, mais pas toujours, l'accueil du soir doit pouvoir avoir accès à un espace extérieur, soit celui de la cour de l'école, soit spécifique.

Les espaces extérieurs propres à l'équipement

Il est possible d'imaginer des ambiances différentes, avec des espaces plus calmes et du mobilier d'extérieur.

La nature des matériaux extérieurs permet d'envisager différents types d'activités :

- sols souples pour les aires de jeux et de réception,
- gazons pour courir, prendre le goûter.

Les liaisons intérieur/extérieur doivent être privilégiées vers les sanitaires et les salles d'activités, afin de faciliter les déplacements des enfants et leur surveillance.

La création d'une régie avec accès sur l'extérieur est opportune.

Les jeux et aires de réception doivent répondre aux normes de sécurité.

La ou les salles d'activité

L'accueil périscolaire est un lieu éducatif et d'expérimentation où l'enfant va découvrir, créer, pratiquer. L'aménagement de l'espace doit accompagner son développement et son l'expérimentation tout en facilitant son autonomie.

Si l'accueil du matin requiert le calme et l'intimité, l'accueil du soir est plus contrasté.

Il convient donc de ménager des espaces qui permettent à chacun de s'y retrouver : besoin de détente, recherche d'intimité, tout en facilitant le travail des animateurs.



Si l'accueil se déroule dans une seule salle, il convient de :

- veiller au confort acoustique
- délimiter les espaces en fonction de sources de lumière naturelle
- organiser les activités en fonction de l'accessibilité des espaces annexes (points d'eau, lieux de rangement, ...)
- mettre du matériel modulable et facilement transportable notamment sur roulettes
- ménager des espaces de rangement et la possibilité pour les enfants qui ne viennent pas régulièrement ou ont dû abandonner un travail en cours
- ne pas exclure de réorganiser une salle en fonction des moments de la journée
- faciliter les échanges entre les différents espaces.

Il est important de prévoir :

- une salle avec un espace goûter et un espace de repos
- une salle pour les leçons

LE GOUTER

Faisant partie du rythme de la journée de l'enfant, il doit être pensé dans un cadre agréable, dans une ambiance conviviale et d'une manière éducative.

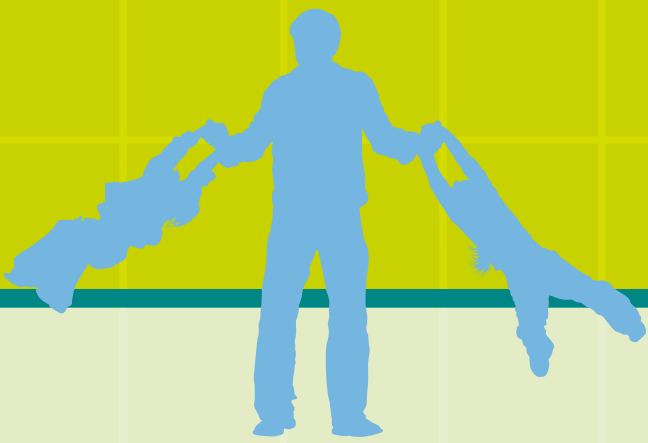
Les enfants doivent pouvoir s'installer autour d'une table propre et adaptée à leur taille. A l'intérieur, la présence de claustras permet de créer des petits groupes, mais les espaces extérieurs peuvent aussi être mis à profit.

L'autonomie et la responsabilisation des enfants sont à rechercher en leur permettant de participer au service et au rangement.



Exemples de goûters :
céréales avec du lait ou
pain avec du chocolat
et un verre de lait ou
orange avec des biscuits
et de l'eau





LES ACTIVITÉS

Il convient d'éviter l'activisme et d'adapter les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baissent en fin de journée, et dont la fatigue s'accumule en fin de semaine.

Les enfants doivent pouvoir choisir l'activité, voire jouer ou s'occuper de manière autonome s'ils le souhaitent.

Certains enfants fréquentent à la fois les accueils péri scolaires, les accueils de loisirs du mercredi et ceux des vacances, aussi est-il nécessaire de réfléchir à une **continuité pédagogique** qui évite les redites et tienne compte d'une progression et d'une cohérence de programme d'activités. Le programme pédagogique des accueils fonctionnant sur différentes périodes doit être pensé dans sa globalité.

L'organisateur qui intervient en accueil périscolaire est confronté à des contraintes liées à la spécificité de ce temps : fréquentation irrégulière, des enfants d'âges très différents, et un temps de présence qui peut aller de 10 minutes à 2 heures 30.

Outre les compétences classiques attendues, un animateur doit plus particulièrement être à l'écoute des enfants, respectueux de leurs rythmes et en parfaite connaissance de leur environnement.

L'accueil diffère néanmoins selon qu'on y intègre l'aide aux leçons et l'accompagnement scolaire ou qu'on se limite aux temps d'animation proprement dits.



A la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne, inscrit dans le contrat éducatif local (CEL), un projet de spectacle déambulatoire et d'arts de la rue est abordé par une troupe sur les six accueils du mercredi et dans les onze accueils périscolaires, où chacun développe un aspect du spectacle. Le projet engendre :

- des échanges fructueux
- une ouverture culturelle
- des rencontres avec des artistes
- une cohésion du groupe propice à l'épanouissement personnel des enfants



LES LEÇONS

Faut-il ou non que les enfants fassent leurs leçons à l'accueil périscolaire? Les animateurs n'ont pas à se substituer aux parents mais, d'un autre côté, ces derniers, rentrant tard de leur travail souhaitent la plupart du temps que les enfants aient terminé ou au moins commencé leurs leçons. Cet aspect doit pouvoir être réfléchi en concertation entre la commune, les enseignants, les parents et l'enfant.

Différents cas de figure existent :

- les enseignants assurent une étude entre 16h30 et 17h30 et la commune propose uniquement des activités de loisirs, culturelles, sportives ou artistiques dès 16h30 ou à partir de 17h30 après l'étude;
- l'accueil périscolaire propose une salle calme, distincte de la salle de jeux, où les enfants peuvent faire leurs leçons en totale autonomie. L'accès à un minimum de matériel pédagogique, dont un dictionnaire, peut être opportun;
- un accompagnement des enfants dans leurs apprentissages scolaires peut être assuré par le biais de l'équipe d'animation en lien avec l'équipe d'enseignants;
- un contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) a été signé entre la collectivité et la CAF.

Quelle que soit l'option choisie, il importe de limiter les leçons dans le temps, d'autant que les enfants sortent de classe, ils ont besoin de temps pour eux, et que certains sont là depuis 7h le matin !



A Saint-Marcel, les enfants disposent d'un planning mural où, lorsqu'ils ont fini leurs leçons, ils déplacent leur nom vers l'activité qu'ils veulent suivre

Précisions sur les nouveaux dispositifs de l'Education Nationale

L'aide personnalisée

L'aide personnalisée offre la possibilité à tout enseignant d'entreprendre au profit d'un élève une action dans un contexte spécifique et en dehors de la présence du groupe classe. Les élèves concernés présentent des difficultés d'apprentissage ponctuelles ou plus durables limitant leurs possibilités de progresser.



Relevant du temps de service des enseignants, le temps dévolu spécifiquement à l'aide personnalisée est de 2 heures par semaine à concurrence de 60 heures pour l'année scolaire. C'est l'enseignant chargé de dispenser cette aide auprès des élèves qui lui sont confiés qui est civilement responsable au cours des horaires arrêtés.

Lorsque cette aide est placée en fin de journée, c'est à ses parents ou au service de garderie qu'il confie l'élève au terme de son action.

Il est possible à raison de plages horaires fractionnées sur la semaine de quatre fois 30 minutes, ou deux fois 1 heure par exemple, d'organiser ce temps d'aide personnalisée en début de journée, au cours de la pause méridienne ou en fin de journée. Il est par ailleurs possible dans le cadre dérogatoire prévu par le décret d'organiser les aides personnalisées le mercredi matin.

L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif dans l'éducation prioritaire est proposé à tous les élèves volontaires du CP au CM2. D'une durée indicative de 2 heures, il est organisé quatre jours par semaine de préférence en fin de journée après la classe en prenant en compte l'équilibre de la journée et de la semaine des élèves. Il offre, sans être limitatif, trois domaines d'activités : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle.

Sur ces questions, les maires peuvent interroger utilement les inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) de circonscription pour trouver l'articulation adéquate entre les offres de service de l'Education Nationale et celles de la collectivité.

Pour la **pratique sportive**, les projets présentés par des associations peuvent être en partie financés par le centre national du développement du sport (CNDS) dans la continuité de l'accompagnement éducatif. Cette aide est apportée à une association sportive agréée sport, l'USEP par exemple.





LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir une famille. En ouvrant la structure aux parents, on permet à l'enfant de surmonter la séparation avec son milieu familial.

Les besoins de l'enfant doivent être pris en compte dans leur interdépendance et il est important d'établir une relation privilégiée, individualisée, continue, avec le ou les adultes de référence.

Plus le séjour de l'enfant augmente en durée et plus la concertation entre les adultes sur l'enfant est importante notamment pour l'enfant accueilli matin, midi et soir.

L'espace d'accueil des familles doit s'organiser dans un endroit spécifique.

Une information permanente écrite à l'entrée de l'accueil doit présenter :

- le projet éducatif et pédagogique
- le règlement intérieur
- la présentation de l'équipe d'animation
- des informations diverses.

Les échanges sont souvent plus faciles en fin de journée. Fréquemment, les parents ne voient pas les enseignants et c'est à l'animateur qu'ils vont faire état des informations relatives à l'enfant (absence, plannings, environnement familial, maladie...) et, inversement, c'est l'animateur qui va restituer l'information quotidienne sur la vie de l'enfant. La liaison avec l'équipe enseignante est aussi essentielle car si l'enfant a eu une mauvaise journée, le passage de relais doit permettre à l'enseignant de donner les informations importantes à l'animateur.



A Gisors, où l'organisation des services de ramassage ne permet pas aux parents de voir forcément les animateurs qui étaient avec leur enfant, un système de cahier individuel a été organisé permettant l'échange d'informations quotidien entre parents, enseignants et animateur.

Démarche pour la création d'un accueil périscolaire

Diagnostic local

Recensement des besoins des familles

Comité de pilotage

Définition d'un projet éducatif

Enregistrement des locaux

Déclaration



Adresses utiles

Pour la mise en œuvre globale du dossier :

• Caisse d'Allocations Familiales

Allée des soupirs
27026 EVREUX CEDEX
02.32.31.46.36
action-sociale.cafevreux@caf.cnafmail.fr

• Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX CEDEX
02.32.24.86.18
dd027@jeunesse-sports.gouv.fr

Pour l'aménagement des locaux cuisine et restauration :

• Direction Départementale de la Protection des Populations

32, rue Georges Politzer
27000 EVREUX

• Agence Régionale de Santé

Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Pour le projet de réussite éducative :

• Inspection Académique

Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX CEDEX
02.32.29.64.00
sgia27@ac-rouen.fr

dont la pratique sportive :

• Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX CEDEX
02.32.24.86.07
gilles.delaune@jeunesse-sports.gouv.fr

Pour l'accueil de la petite enfance :

• Protection Maternelle Infantile

Conseil Général – Hôtel du département
Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX
02.32.31.51.85
claire.azard@cg27.fr



Production : © DDJS 27 et CAF 27

Directeur de publication : Claude VALADIER

Composition rédaction : Bruno LEONARDUZZI

Comité de rédaction : Bernadette ANSART, Claire AZARD, Jean-Charles BENATIER, Denis BRIAULT, Eric DEHAINAULT, Louis DEL MONTE, Thierry GILBERT, Michel HEBERT, Jean-Yves LAMARRE, Bruno LEONARDUZZI, Benoît PIQUET, Mathieu SAVARY, Michaël TERTRAIS

Secrétariat de rédaction : Corinne BELLEMERE

Photographies : Bruno LEONARDUZZI

Les photographies qui illustrent ce document ont été prises
aux accueils périscolaires de :

Beaumont-le-Roger, Bernay (Ferdinand Buisson et Paul Bert), Bourgtheroulde Infreville, Damville (L'îlot mômes),
Evreux (La Passerelle), Gisors (Jean Moulin et Jacques Prévert), Gravigny (Point accueil jeunes, ALEGRA),
Saint Marcel (Péri ville), Tourville la Campagne.

Imprimerie Gabel 02 32 82 39 39 - [54684]

